



Projet de loi 137

(Chapitre 34 des Lois de l'Ontario de 2024)

Loi proclamant la Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or

M^{me} D. Wai

1 ^{re} lecture	16 octobre 2023
2 ^e lecture	31 octobre 2023
3 ^e lecture	11 décembre 2024
Sanction royale	19 décembre 2024



Loi proclamant la Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or**Préambule**

Les personnes âgées forment une communauté diversifiée, dynamique et précieuse. Elles ont apporté d'énormes contributions à la culture et au développement de l'Ontario et elles méritent de vivre leur «âge d'or» confortablement dans un milieu qui correspond le mieux possible à leurs besoins et intérêts.

De nombreuses options s'offrent aux personnes âgées pour leur permettre de vivre à domicile et au sein de leurs communautés aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Pour déterminer les conditions les mieux adaptées aux besoins des personnes âgées, il est souvent nécessaire d'entamer des discussions tôt avec les familles, les amis et les fournisseurs de soins. Il faut aussi bien s'organiser de sorte que les personnes âgées soient préparées sur les plans psychologique, physique et financier.

Dans de nombreux cas, les Ontariennes et Ontariens n'entament pas ces conversations indispensables assez tôt, et le sujet devient difficile à aborder pour les personnes âgées avec le temps qui passe. Parfois, ces discussions ne s'amorcent malheureusement qu'après l'admission des personnes âgées à un hôpital et en attendant l'obtention de leur congé de l'établissement, lorsqu'elles se rendent compte que leur style de vie précédent ne sera tout simplement plus une option pour elles. Un manque de préparation peut entraîner son lot de difficultés, y compris un niveau de stress accru et des problèmes de santé mentale autant pour les personnes âgées que pour leurs familles.

En planifiant l'avenir ainsi, les personnes âgées et leurs familles prennent le plein contrôle de leurs vies et peuvent continuer à participer à la vie communautaire grâce aux nombreuses options qui leur sont disponibles.

Le fait de proclamer une semaine de sensibilisation faciliterait des conversations proactives entre les familles, les amis et les fournisseurs de soins au sujet des arrangements anticipés pour les personnes âgées. La Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or sera l'occasion d'encourager toutes les personnes âgées en Ontario à vivre pleinement leur «âge d'or» dans la dignité et le respect qu'elles méritent.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or

1 La semaine commençant le premier lundi de novembre de chaque année est proclamée Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2024 sur la Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or*.

NOTE EXPLICATIVE

La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 137, ne fait pas partie de la loi.

Le projet de loi 137 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 34 des Lois de l'Ontario de 2024.

Le projet de loi proclame la semaine commençant le premier lundi de novembre de chaque année Semaine de sensibilisation à la planification de l'âge d'or.